



Bulletin d'information Vence Ouest

Novembre 2018

Chers amis,

voici déjà notre bulletin d'information numéro 3. Ce mois a été relativement calme.

1/ Lors de la réunion mensuelle du bureau de Vence Ouest nous avons validé notre nouveau site internet « <https://www.venceouest.fr> ». Nous avons applaudi notre responsable du numérique, Luc, pour sa brillante réalisation. Nous vous invitons à venir nombreux le découvrir.

Nous mettons ainsi à votre disposition avec ce nouveau site, un moyen supplémentaire de communiquer avec nous. N'hésitez pas à l'utiliser.

2/ Le 20 octobre nous étions une vingtaine de volontaires à nous retrouver pour le 2^{ème} jour de débroussaillage de l'ancien chemin de Gréolières. À l'issue de cette journée la totalité du chemin est praticable et les 3/4 du parcours ont retrouvé leur aspect d'antan. C'est une magnifique promenade au fond d'un vallon, en plein cœur du massif. Profitez d'une sortie automnale pour le découvrir. Le départ se trouve au niveau du **Y** lorsqu'on vient des carrières, sur la gauche avant la mine de silice. Il rejoint le chemin principal après le tronçon barré .

3/ Comme Madame le Maire nous y a invités lors de sa visite sur le chantier de débroussaillage, nous lui avons envoyé un courrier pour lui demander son aide afin de faire rouvrir le chemin interdit d'accès par son propriétaire.

4/ L'éditorial de la gazette du mois de novembre que nous vous distribuons actuellement, met en cause l'adjoint à « la qualité de vie dans les quartiers » pour son manque de résultats à éliminer les points dangereux sur le chemin de la Sine. Je l'ai prévenu afin qu'il ne soit pas surpris en le découvrant.

Il a refusé le droit de réponse que je lui proposais et m'a affirmé que les brises vue étaient légaux et qu'il ne pouvait rien faire. Il m'a assuré que la métropole refuse la pose d'un miroir au stop et qu'elle réalise une étude sur les dangers de cette voie notamment la création d'une écluse.

Dorénavant nous devons nous adresser à elle directement, a t'il ajouté.

Dans le but d'accélérer les choses nous lui avons transmis des articles de loi qui devraient lui permettre d'obtenir rapidement des résultats s'il veut bien engager de nouvelles négociations avec les propriétaires.

Je vous donne rendez-vous pour le bulletin du mois de décembre !

Éric George